

Procédure d'admission Année Scolaire 2024 - 2025

Sous réserve de places disponibles, la procédure est différenciée selon 3 cas liés aux modalités de la scolarisation qui précèdent l'arrivée au Lycée Français Jules Verne.

Cas 1 :

Elève scolarisé **dans un établissement public ou privé sous contrat en France ou d'un établissement français de l'étranger homologué par le Ministère de l'Education Nationale français** l'année scolaire précédente ou l'année scolaire en cours, et n'ayant pas eu d'interruption de scolarité :

L'élève sera admis dans la classe qui figure sur l'avis de passage mentionné sur le livret ou sur le bulletin trimestriel / semestriel. Pour l'entrée en classe de 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale, la fiche dialogue en lien avec l'orientation sera prise en compte.

L'admission de ces élèves sera prioritaire, mais se fera toujours sous réserve de places disponibles.

Cas 2 :

Elève scolarisé **dans une école non homologuée par le Ministère de l'Education Nationale français** l'année précédente ou l'année scolaire en cours **ou ayant connu une interruption de scolarité dans le réseau scolaire homologué de plus de trois mois et, souhaitant une inscription à partir de la classe du CP :**

L'élève devra être soumis à des évaluations de niveau. Ces évaluations sont élaborées sur les niveaux attendus par les programmes d'enseignement.

A l'élémentaire, un professeur se charge de la mise en œuvre des évaluations écrites et orales.

Au secondaire, l'élève sera évalué dans différentes matières en fonction du niveau de classe.

Dans certains cas particuliers (procédures d'obtention des visas par exemple), et sur avis favorable du Chef d'établissement, lorsque cela est techniquement possible, les évaluations pourront être organisées dans un établissement public ou privé sous contrat en France ou dans un établissement français de l'étranger homologué par le Ministère de l'Education Nationale français.

La décision d'admission, ainsi que le niveau sur lequel l'élève sera admis, revient in fine au Chef d'établissement au vu du protocole d'admission et après avis du directeur d'école ou des professeurs concernés.

Les tarifs des tests d'admission, valables pour l'année en cours et non-remboursables, sont les suivants :

en élémentaire	R1000
en collège et lycée	R1500

L'admission se fera prioritairement pour les élèves de nationalité française, mais toujours sous réserve de places disponibles.

A noter que pour les élèves non francophones, un rendez-vous avec la Direction sera nécessaire pour étudier la demande et mettre en place un projet d'accueil linguistique personnalisé.

Cas 3 :

Elève **entrant en maternelle :**

Pour les élèves sollicitant une inscription en maternelle, un temps d'échange et d'observation sera organisé avec un membre de la Direction afin de faciliter son intégration.

L'admission se fera prioritairement pour les élèves de nationalité française, mais toujours sous réserve de places disponibles.

Liste d'attente :

En cas d'absence de places disponibles, une liste d'attente sera établie en fonction des priorités énoncées ci-dessus.